

COMMUNE de MIRANDE

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260217-DCM2026_01_10-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 Février 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-six, le 17 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 11 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, M. FORGUES, BARBARA, LARAN, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme LUBAS à Mme DUBOSQ, M. VIDAL à M. FORGUES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES

M. Gérard FORGUES est désigné secrétaire de séance

2026-01-10 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE LYCEE POLYVALENT DU GARROS DANS LE CADRE DE TRAVAUX REALISES EN APPRENTISSAGE SCOLAIRE.

Considérant l'intérêt pour la commune de confier certains travaux sur un bâtiment communal à des élèves dans le cadre d'un apprentissage encadré,

Considérant que cette opération permet de contribuer à la formation professionnelle des élèves tout en valorisant les bâtiments communaux,

Considérant qu'une convention doit être établie afin de définir les modalités d'intervention, les engagements respectifs des parties et les conditions financières,

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'un projet pédagogique, le lycée polyvalent du Garros lui a proposé la réalisation de travaux de restauration de la façade extérieure sur le bâtiment communal le Clos du 88ème, par cinq élèves, sous la responsabilité et l'encadrement d'un professeur.

Il rappelle que les travaux seront réalisés à titre pédagogique.

La convention prévoit que la commune prendra à sa charge :

- le coût des matériaux et location de matériels nécessaires à la réalisation des travaux pour 460 € ;
- la main-d'œuvre, les frais de transport, les frais de restauration des élèves et du professeur encadrant pendant la durée des travaux pour 750 € ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le principe de la réalisation de travaux sur un bâtiment communal par les élèves du lycée polyvalent du Garros dans le cadre de leur apprentissage ;
- Approuve les termes de la convention (ci-jointe) entre la commune et le lycée polyvalent du Garros ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- Autorise l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au budget communal ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,
Gérard FORGUES

Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 18 Février 2026

Le Maire,
Patrick FANTON



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM2026_01_10
Objet :	Délibération portant sur la signature d'une convention entre la Commune et le Lycée du Garros
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	032-213202567-20260217-DCM2026_01_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20260217-DCM2026_01_10-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	96.8 Ko
Nom original : 20260304145305.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20260217-DCM2026_01_10-DE-1-1_1.pdf		
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu)	application/pdf	219.8 Ko
Nom original : 20260304150539.pdf		
Nom métier :		
73_CO-032-213202567-20260217-DCM2026_01_10-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 mars 2026 à 15h11min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 mars 2026 à 15h45min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2026 à 15h45min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2026 à 15h47min00s	Reçu par le MI le 2026-03-04